

Les Notes de la C2A

Agriculture et alimentation en question

Numéro 12 - Janvier 2013

LES INVESTISSEMENTS DANS L'AGRICULTURE, DANGER OU OPPORTUNITÉ POUR LES PETITS PRODUCTEURS ET POUR L'HUMANITÉ ?

Augmenter les investissements dans l'agriculture est nécessaire pour réduire la faim dans le monde et accélérer le développement. Voilà une affirmation que l'on ne cesse d'entendre et qui semble faire consensus. Et pourtant, cette proposition est loin d'être une évidence. De quel investissement parlons-nous, de celui des fonds de pension, des firmes transnationales de l'agrobusiness, des riches entrepreneurs du Sud ou du Nord, de celui des collectivités et des institutions publiques, ou de celui des petits producteurs qui ont depuis toujours aménagé et amélioré les sols, construit des systèmes d'irrigation, sélectionné les variétés végétales et animales ? Nous voudrions l'investissement « responsable », mais qu'est-ce que cela veut dire : responsable de quoi ? responsable envers qui ? Augmenter les investissements suppose que nous puissions en prendre la mesure, mais avec quelle unité le faire, monétaire, temps de travail, une autre qui reste à inventer ?

Derrière l'emploi qui est fait du mot investissement, se cache très souvent une vaste entreprise de désinformation, destinée à servir les intérêts de

quelques-uns en leur permettant de s'approprier ou d'accaparer des ressources essentielles de la planète. Le mot est devenu en soi un véritable piège, et plus encore quand on lui agrège le qualificatif moral de « responsable ». Pour pouvoir distinguer les investissements utiles à la société des pseudo-investissements qui relèvent avant tout de la privatisation de biens communs et donc d'une certaine forme de vol, il est nécessaire de clarifier très précisément les différents sens du mot, mais aussi de les situer dans une analyse économique globale. Il ne s'agit aucunement d'un débat purement académique : les enjeux sont considérables !

Cette note reprend en partie le contenu d'un article du même auteur publié en 2012 par la revue Grain de Sel, et en version longue sur le site d'AGTER, auquel ont été ajoutées quelques considérations et éclaircissements qui pourraient peut-être être utiles pour les discussions en cours au niveau du Comité pour la Sécurité Alimentaire (CSA) sur les Principes pour des Investissements Agricoles Responsables (PRAI) dans lesquelles est impliquée la C2A.

Qu'est-ce qu'un investissement ?

Le sens du mot investissement a changé au cours du temps

A l'époque féodale, « investir » signifiait doter une personne ou une structure d'un pouvoir ou d'une fonction par la remise symbolique d'un attribut. Il s'agissait à l'origine d'un habit, d'où le lien avec le mot latin *investire* qui veut dire revêtir. Suivant les langues latines qui utilisent la même racine, différents sens nouveaux sont apparus, en lien avec les rapports sociaux et les rapports de force. Investir une ville, dans le vocabulaire militaire signifie en français en prendre possession.

Le sens du mot investissement change au début du XXe siècle, avec la formulation anglaise *investment* qui se réfère au placement de capitaux dans une entreprise en vue de son équipement, de l'acquisition de moyens de production (Le petit Robert, 1987). Cette dernière acception s'est développée dans le contexte spécifique du développement du capitalisme dans l'Angleterre de la fin du XIXe et du début du XXe siècle. Elle est directement liée à une logique de recherche de profit.

« L'imbrication entre investissement et spéculation augmente le caractère virtuel de l'économie. »

Aujourd'hui, le mot est utilisé avec un sens plus large. On parle aussi d'investissement pour des producteurs non capitalistes (et en particulier pour les paysans) et d'investissements publics, dans des situations où le profit n'est pas nécessairement le principal objectif.

Investissement et spéculation

Un investissement vise à obtenir un résultat différé dans le temps. Il comprend donc toujours une part de spéculation, au sens premier du mot, celui d'une anticipation fondée sur l'observation (du latin *speculari*). Il implique toujours une prise de risque.

Si l'on veut évaluer l'intérêt respectif de deux investissements qui se développent sur des périodes distinctes, il faut prendre en compte l'impact du temps sur les résultats que l'on peut anticiper aujourd'hui : un bénéfice attendu dans plusieurs années a une valeur moindre que le même bénéfice obtenu tout de suite. L'actualisation permet d'attribuer une valeur actuelle aux bénéfices espérés dans le futur.

Le choix d'un taux d'actualisation suppose de faire des hypothèses, toujours simplificatrices car on ne sait pas tout quantifier et de nombreux facteurs peuvent changer avec le temps.

Mais la spéculation que l'on observe aujourd'hui à grande échelle n'est plus de même nature. Avec le développement du capital financier, le lien à la production est devenu de moins en moins direct. On peut faire du profit en achetant et en revendant des actions, en misant non plus sur la contrepartie matérielle de celles-ci, mais sur l'idée que se font les autres acteurs de leur évolution à venir. On peut acheter et revendre des biens qui n'ont pas encore été produits (marchés à terme), mais aussi investir avec des capitaux empruntés. On transforme des crédits bancaires en titres négociables (titrisation) et on invente des produits dérivés financiers de natures très diverses. Ces produits sont dit « dérivés » car ils ne portent plus sur les actifs eux-mêmes. Par exemple, quelqu'un peut s'engager à réaliser un achat d'un produit X à une date donnée en ne versant qu'un montant de garantie, puis revendre cet engagement à quelqu'un d'autre. Cet engagement est un « produit dérivé » du produit X sous-jacent. L'importance des produits dérivés dans les échanges ne cesse de croître.

Censées à l'origine limiter les risques des entreprises en les transférant à des instances spécialisées dans leur gestion, ces évolutions ont conduit à une imbrication croissante entre investissement et spéculation et ont augmenté considérablement le caractère virtuel de l'économie. L'apparition de « bulles » qui finissent par éclater avec pertes et fracas et les crises financières successives récentes ont montré le danger d'une telle situation.

Comment mesurer l'investissement ?

Ce n'est pas aussi évident qu'il y paraît. Prenons pour illustrer cette question deux exemples contrastés.

Voyons d'abord le cas d'une société paysanne indigène de la cordillère de Luzon, aux Philippines, qui a sculpté la montagne sur plusieurs centaines de mètres de

dénivellé en construisant des terrasses pour cultiver du riz. Cela implique de 500 à 1 000 journées de travail par hectare et par an, une partie des terrasses devant être reconstruite chaque année après le passage des fréquents cyclones. Cet investissement gigantesque en travail n'est pas une exception en Asie. On retrouve par exemple des paysages semblables dans certaines provinces de Chine. L'investissement c'est de la sueur et des souffrances, et bien évidemment, il ne répond pas à une logique de maximisation du profit. Le résultat est ancré dans un territoire et ne peut être déplacé vers une autre finalité.

À l'opposé, considérons la situation d'un trader qui gère directement ou par le biais de mécanismes de trading haute fréquence les investissements de banques et de leurs clients, en achetant et en vendant sur les marchés financiers des produits dérivés. Les fonds investis proviennent en partie du travail incorporé dans des périodes antérieures, mais ils sont aussi dans une large mesure le produit de la spéculation et n'ont plus de base matérielle directement identifiable. En quelques fractions de secondes, les sommes correspondantes, exprimées en monnaie, peuvent s'évanouir ou se multiplier.

On voit que derrière un seul mot, il y a des réalités extrêmement différentes. Sans prétendre ici aller au fond de cette réflexion, interrogeons nous sur une des mystifications les plus dangereuses de l'utilisation du mot, celle qui consiste à appeler investissement des captures de richesses naturelles.



© Droits réservés - Accaparements des terres en Afrique

Investissements ou capture de richesses ?

Intérêts privés et intérêt général ne coïncident pas nécessairement

Un investissement, même privé, n'est jamais isolé de la société dans laquelle il s'insère. Par ailleurs, les outils permettant de mesurer la satisfaction des intérêts privés et celle de la société ne sont pas les mêmes.

L'évaluation de l'intérêt d'un investissement pour un entrepreneur privé ne prend en compte que les données ayant un impact sur la rentabilité de l'opération, dans le cadre actuel de la législation et de son application. Toutes les conséquences immédiates en amont et en aval, l'impact des achats d'intrants, des ventes des produits, des emplois créés ou supprimés, des rejets ou prélèvements dans l'environnement, n'intéressent pas l'investisseur si elles n'interfèrent pas avec ses coûts et ses bénéfices pendant la durée de vie du projet. Les implications pour les générations futures ne sont pas prises en compte. On appelle cette méthode d'évaluation analyse financière. Par définition, elle ne reflète que le point de vue de l'investisseur.

Si l'on souhaite prendre en compte les retombées de l'investissement sur la société dans son ensemble, on utilise d'autres outils que l'on regroupe sous l'appellation d'analyse économique. Ne pas faire la distinction revient

à sous-entendre que la maximisation du profit de l'investisseur correspond toujours à la solution la plus intéressante pour l'intérêt général. C'est une grossière erreur, aux conséquences lourdes.

Il existe deux grandes méthodes d'analyse économique :

- La méthode des effets cherche à mesurer tous les impacts en cascade, amont et aval, de chaque composante d'un projet.
- La méthode des prix de référence ne part plus des prix de marché constatés des biens et des services, mais de prix fictifs calculés de façon à corriger les multiples imperfections des marchés et « censés mieux représenter le coût économique et social des ressources engagées dans les projets et la satisfaction que les biens et services fournis procurent à la collectivité » (Dufumier 1996 p.207).

Ces méthodes restent insuffisantes pour aborder les questions environnementales, et toutes les choses et services qui n'ont pas de prix à un moment donné, mais dont la destruction pourrait avoir des conséquences significatives sur la biosphère. L'analyse économique a toutefois le mérite de relativiser la démarche d'évaluation, en clarifiant le point de vue que l'on adopte.

Intérêts privés, communautés spoliées

Privé vient du latin *privare*, qui signifie priver (d'un bien, d'un droit ...). Le privé se constitue par soustraction de la sphère commune de biens ou de services auxquels les autres n'ont plus accès. Que les investissements privés conduisent parfois à la privation de l'accès à certaines ressources autrefois partiellement ou totalement communes pour certains usagers n'a donc rien d'étonnant!

Ce que l'on appelle investissement foncier, mais aussi d'une façon plus générale investissement agricole, relève souvent de phénomènes d'appropriation de terres communes ou publiques (CTF&D, AGTER 2010). Dans cette situation, mais aussi lorsque des terres ayant déjà fait l'objet d'une appropriation privative sont concentrées par achat ou location pour de longues durées, la motivation de l'investissement vient fréquemment de la possibilité de révéler des capacités productives non encore mises en valeur. C'est le cas par exemple lorsqu'un Fonds d'Investissements achète des ranchs d'élevage extensif et les transforme en unités de production agricoles. L'investisseur peut le premier tirer profit d'un sol fertile, de l'eau, des ressources ligneuses, des minerais, parce qu'il a accès à des capitaux, des technologies et/ou des marchés auxquels n'avaient pas accès les utilisateurs antérieurs des terres.

Ce faisant, il prend des risques, et cela donne une certaine légitimité aux profits qu'il obtient. Mais s'en tenir à cette interprétation n'est pas suffisant. Par delà les investissements, se cache l'appropriation d'une rente, que les occupants historiques n'étaient pas en mesure de valoriser, faute de politiques publiques et/ou de moyens adéquats. Ce que nous appelons ici rente, c'est l'expression d'une richesse naturelle qui préexistait à l'investissement, que celui-ci n'a pas créée, mais qu'il a seulement permis d'exploiter. D'autres acteurs auraient aussi pu en bénéficier, s'ils avaient eu la possibilité d'accéder, d'une façon ou d'une autre, aux mêmes moyens.

Aujourd'hui, il y a sur-abondance de capitaux, du fait du développement de la finance et de l'importance des phénomènes spéculatifs. Face à l'effondrement de certains actifs (biens immobiliers et crise des subprimes, etc.), on comprend que les investisseurs cherchent à placer au moins une partie de leurs profits dans des biens qui ne soient pas virtuels. C'est une des raisons pour lesquelles la demande de terres agricoles a explosé au cours des dernières années, faisant de celle-ci un actif financier parmi d'autres. Mais encore faut-il, pour que cela fonctionne dans une logique capitaliste, que le taux de profit attendu soit du même ordre de grandeur que celui qu'il serait possible d'obtenir dans les autres secteurs.



© M. Merlet - Terrasses d'Ifugao, Philippines.

Pour bien comprendre de quoi nous parlons, il nous faut introduire le concept de valeur ajoutée (nette) VA, que nous définissons ici comme étant le solde Produit brut - (Consommations Intermédiaires + Consommation annuelle de Capital Fixe). La valeur ajoutée mesure en réalité la richesse créée. Elle sert à payer la main d'œuvre (revenu du producteur et salaires des ouvriers), le loyer du sol, les intérêts des emprunts, les différentes taxes et impôts et à rémunérer les détenteurs des capitaux.

Pour que le retour sur investissement soit maximisé, il faut que la part de la valeur ajoutée servant à rémunérer le capital soit la plus élevée possible. La rémunération du travail, le coût de l'accès à la terre et les différents impôts doivent alors être réduits au minimum (Cochet et Merlet, 2011). Ce sont ces conditions que les Institutions Financières Internationales entendent imposer depuis le Consensus de Washington en libéralisant les marchés à tout va, et en diminuant le rôle des États.

L'obtention d'un taux de rentabilité élevé pour l'investisseur entre souvent en contradiction avec l'intérêt général. Les prescripteurs internationaux qui incitent les États à attirer les investissements directs étrangers pour se développer, et qui louent les avantages de projets gagnants-gagnants, oublient de signaler qu'investir n'est intéressant du point de vue de l'investisseur que si :

« Un monde géré uniquement par de puissantes entreprises transnationales ne pourra jamais être un monde viable »

- une partie significative des richesses naturelles est appropriée par celui-ci (soit parce que la terre est mise à sa disposition gratuitement, soit parce que les loyers sont extrêmement faibles, et/ou qu'aucun impôt ne vient effectuer une redistribution a posteriori)
- le coût de la force de travail est le plus bas possible (salaires journaliers faibles et le moins possible d'emplois créés)
- des conditions fiscales favorables lui sont offertes.

Ce discours mystificateur est relayé par tous ceux qui trouvent un intérêt personnel à promouvoir ces pratiques, et en particulier par de nombreux membres de gouvernements, des pays du Nord et du Sud.

Construire des mécanismes viables de gouvernance des ressources communes

Pour prendre en compte l'intérêt de la société dans son ensemble, il convient de changer d'outils d'analyse et de regarder de près de quels investissements on parle. Il faut pouvoir distinguer ce qui relève de la spéculation financière, de l'accaparement de terres ou de richesses communes et comprendre quelles opérations permettent de garantir au mieux les intérêts des générations futures.

S'il est essentiel de respecter les droits humains fondamentaux, de veiller aux questions environnementales, afin de pouvoir répondre aux intérêts vitaux de l'humanité, aujourd'hui et demain, il faut aussi nécessairement traiter différemment la question économique. Nous devons renoncer à l'illusion de plus en plus prégnante que seuls l'entreprise privée et l'esprit d'entreprise permettent à l'humanité d'aller de l'avant. Un monde géré uniquement par de puissantes entreprises transnationales ne pourra jamais être un monde viable.

Il convient de toute urgence d'abandonner définitivement la vision exclusivement entrepreneuriale des investissements qui domine aujourd'hui les discours et influence les pratiques. L'entreprise n'est qu'une forme parmi d'autres d'organisation de la société. La recherche du profit n'est qu'une logique parmi d'autres.

Dans un premier temps, c'est l'évaluation économique, et non plus l'évaluation financière qui doit être utilisée pour toute

étude ex ante de l'impact des investissements à grande échelle, complétée par des études d'impacts écologiques et sociaux. Cet outil ne permettra pas de résoudre tous les problèmes, mais il a l'avantage de ne plus placer l'entreprise au centre des projets, mais la société. Il permet de raisonner des choix de société, en y associant les populations. Il donne la possibilité de changer d'étalon de mesure des valeurs, et donc de raisonner en situation de monnaie artificiellement sur évaluées, ou sans équivalent matériel.

Le rapport du HLPE du CSA [Panel d'Experts de Haut Niveau du Comité de Sécurité Alimentaire de la FAO] de juillet 2011 propose de chercher à mettre en place des projets gagnant-gagnant-gagnant. Le troisième « gagnant » fait référence à la société. Ce n'est pas un détail ni un effet de style, mais bien une question essentielle trop rarement évoquée. Un retour en force du « public » et du « politique » est incontournable, impliquant un renforcement des politiques publiques, des instances d'arbitrage aux différents niveaux, local, national et mondial. Il s'agit ni plus ni moins que de construire progressivement une nouvelle gouvernance des ressources naturelles.

Le lien avec les différentes conceptions de la propriété doit être souligné. Une conception absolutiste de la propriété implique que tous les droits soient réunis dans les mains du propriétaire. Qui achète un terrain s'approprie donc en même temps toutes les ressources que celui contient, qu'elles soient ou non révélées, sous réserve des restrictions légales en vigueur. Cette conception facilite l'appropriation privative des richesses naturelles et non un développement durable. Une nouvelle gouvernance des ressources naturelles et de la terre implique nécessairement une nouvelle répartition des différents types de droits sur ces ressources entre acteurs individuels et collectifs. La construction d'infrastructures agricoles (irrigation, pro-

tection des sols, ...), la protection de la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi l'éducation, la recherche, la mise en place de mécanismes fiscaux permettant de re-socialiser certaines « rentes de situation » sont aussi des domaines qui demandent aujourd'hui des ressources, et dont on récoltera les fruits demain.

Les investissements publics et les investissements des petits producteurs non capitalistes doivent être réellement pris en compte. Même si leurs performances financières sont plus faibles, leur intérêt pour la société et pour les générations futures peut être considérable.

Face à chaque projet d'investissement, il convient donc de s'interroger sur les différentes options possibles, et sur les choix de société qu'implique chacune d'entre elles.

Il ne s'agit donc pas seulement d'investir dans l'agriculture paysanne au lieu d'investir dans l'agrobusiness. Il convient de redéfinir ce que nous appelons investissement en articulant de façon nouvelle et adaptée aux défis planétaires actuels le collectif et l'individuel. Cela passe pas l'abandon de l'illusion de l'efficacité de l'entreprise privée et des marchés pour construire une société mondiale viable. Cela nécessite la construction de pratiques et de normes susceptibles d'améliorer constamment le fonctionnement social à tous les niveaux, jusqu'à celui de la planète, sans tomber dans des crises insurmontables pour l'espèce humaine. Cela ne se fera pas en un soir, ni sans erreurs, qu'il faudra pouvoir corriger en chemin.

On peut définir ce processus comme le dépassement du capitalisme, comme le passage à l'œconomie, comme la grande transition vers l'écocène, ... peu importe le nom, il faut y consacrer toute notre énergie. Nous n'avons pas le choix.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Dufumier, M. (1996) *Les projets de développement agricole*. Manuel d'expertise. CTA-Karthala, Paris.
- Merlet, M. (2010) *Les droits sur la terre et sur les ressources naturelles*. Fiche pédagogique. Comité Technique Foncier & Développement.
- Comité Technique Foncier & Développement, AGTER. (2010) *Les appropriations de terres à grande échelle*. Analyse du phénomène et propositions d'orientations.
- Toulmin, C. et al. (2011). HLPE CSA. *Committee on World Food Security. Land tenure and international investments in agriculture*.
- Merlet, M., Jamart, C. L'Orphelin S., Groppo P. (2011) *Points chauds liés au foncier et aux droits sur l'eau*. SOLAW Background Thematic Report TR05a. FAO.
- Cochet, H. et Merlet, M. (2011) *Land grabbing and share of the value added in agricultural processes. A new look at the distribution of land revenues*. Communication à la conférence internationale sur 'Global Land Grabbing' April 2011, Brighton UK. Vers. fra. http://www.agter.asso.fr/article600_fr.html
- Merlet, M. (2012) *Investissement, mot magique mais mot piège* Inter-réseaux Développement Rural, revue Grain de Sel # 57.

Dans le cadre de sa mission d'appui au plaidoyer collectif de ses membres, Coordination SUD a mis en place des commissions de travail. Ainsi, la Commission Agriculture et Alimentation (C2A) regroupe 20 ONG de solidarité internationale qui agissent pour la réalisation du droit à l'alimentation et un soutien renforcé à l'agriculture familiale dans les politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire mondiale : 4D, ACF, aGter, Artisans du Monde, AVSF, CARI, CCFD-Terre Solidaire, CFSI, CIDR, CRID, Gret, Inter Aide, Iram, Oxfam France, Peuples Solidaires-ActionAid France, Réseau Foi et Justice Europe, Secours Catholique, Secours Islamique, Union Nationale des Maisons Familiales Rurales, et une organisation invitée : Inter-réseaux.

L'objectif de la commission consiste à coordonner les travaux réalisés par ses participants, et faciliter la concertation entre ses membres dans leur travail de plaidoyer auprès des acteurs sociaux et des décideurs politiques internationaux. Les membres de la Commission s'accordent sur les représentations assurées au nom de Coordination SUD en un ensemble de lieux (Concord au niveau européen, FAO, OMC, CNUCED), et y échangent des informations sur les enjeux internationaux en cours. La commission est mandatée par Coordination SUD pour formuler les positions que prend le collectif lors des principaux rendez-vous institutionnels traitant de l'agriculture et de l'alimentation.

Ce document a été rédigé par : Michel Merlet, Directeur d'AGTER, une association pour contribuer à l'Amélioration de la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des Ressources naturelles. (www.agter.asso.fr)

